



Rapport n° 4	GROUPEMENT ADMINISTRATION FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'administration du 20 juin 2019		Chapitre : Article :

**ACHAT D'UN TERRAIN À VILLENEUVE SUR AISNE POUR LA
CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS
DE LA CHAMPAGNE-PICARDE**

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2018-2021 prévoit la construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours sur la commune de Neuville sur Aisne en remplacement des centres de Neufchâtel et Juvincourt.

Le SDIS a donc sollicité la Communauté de Communes Champagne Picarde pour la cession d'une parcelle à l'euro symbolique susceptible d'accueillir la nouvelle caserne.

La Communauté de Communes propose de céder au SDIS les parcelles ZV 174 et ZV 171 pour une contenance totale de 3 970 m². Les frais de bornage de la parcelle ainsi que les frais de notaire seront supportés par le SDIS.

Je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :

Vu le rapport n°4;

Vu la délibération de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde ;

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré :

- Entérine l'achat à la Communauté de Communes de la Champagne Picarde à l'euro symbolique des parcelles ZV 174 et ZV 171 d'une contenance totale de 3970 m². Les frais de bornage et de notaire sont à la charge du SDIS de l'Aisne,
- Autorise le Président du Conseil d'administration à signer l'ensemble des actes concernant cette vente.

**Le Président
du Conseil d'administration,**

Pierre-Jean VERZELEN



Délibération n°4	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 20 juin 2019		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 12
Votants : 13

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL N° 90
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 20 juin 2019 à 14 h 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 4 juin 2019, s'est réuni dans la salle de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Pierre-Jean VERZELEN.

Étaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

MM. Pierre-Jean VERZELEN, Nicolas FRICOTEAUX, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLERLOT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPENBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Jean-Luc EGRET, Marcel LALONDE, Denis DUMAY, Mme Monique BRY,

II - Membre de droit

Monsieur Abdelmajid TKOUB représentant Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Christian BOULARD, Directeur départemental adjoint
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
M. le Lt-Colonel Philippe BARDON, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers
~~M. le Commandant Olivier MESSIEUX, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers~~
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers
M. le Capitaine Jean-Jacques DUPORT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers
~~M. le Capitaine Philippe GOGUILLON, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers~~
~~M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers~~
M. le Capitaine Jean-Michel FORTIN, Président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne

Excusé(s) : MM. Nicolas FRICOTEAUX, Alain CREMONT, Jean-Luc EGRET, Marcel LALONDE, Denis DUMAY, Jean LEFEVRE, Jean-Paul ROSELEUX.

Mandats de : M. Nicolas FRICOTEAUX

Assistaient à la séance : Mme DUGUE représentant Madame le Payeur départemental, Lieutenant-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Mme Alexandra GRELLE, de la direction départementale.

**ACHAT D'UN TERRAIN À VILLENEUVE SUR AISNE POUR LA CONSTRUCTION DU
CENTRE DE SECOURS DE LA CHAMPAGNE-PICARDE**

Vu le rapport n°4;

Vu la délibération de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde ;

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré :

- Entérine l'achat à la Communauté de Communes de la Champagne Picarde à l'euro symbolique des parcelles ZV 174 et ZV 171 d'une contenance totale de 3970 m². Les frais de bornage et de notaire sont à la charge du SDIS de l'Aisne.
- Autorise le Président du Conseil d'administration à signer l'ensemble des actes concernant cette vente.



Le Président
du Conseil d'administration,

Pierre-Jean VERZELEN